

Compte Rendu Comité Exécutif n° 502

Mardi 9 juin 2026

En distanciel

Membres du COMITÉ EXÉCUTIF présents : Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Patrick LEFOULON (Trésorier), Anne-Lise BARDET, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX, Jean-Luc RIGAUT et Bâbak AMIR-TAHMASSEB (Vice-présidents).

Membres Invités : Julien ISSOULIÉ (DTN), Agnès BERTHET (DTN adjointe), Jacques THIOLAT (Président du Comité d'éthique et de déontologie) sur les points relatifs au Comité d'éthique et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

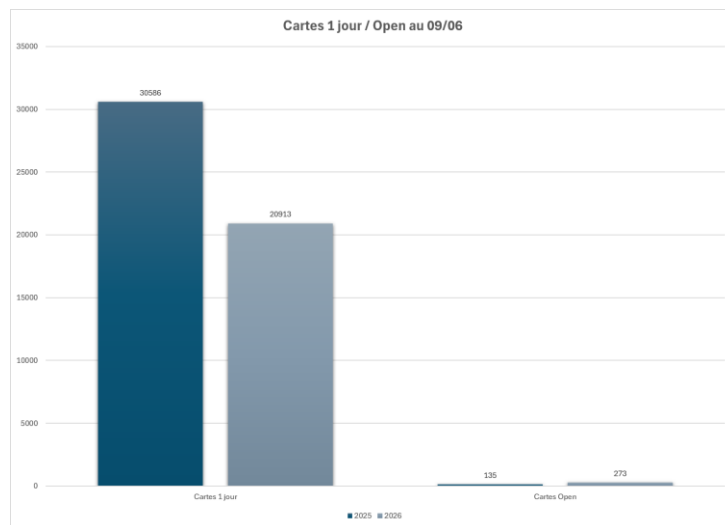
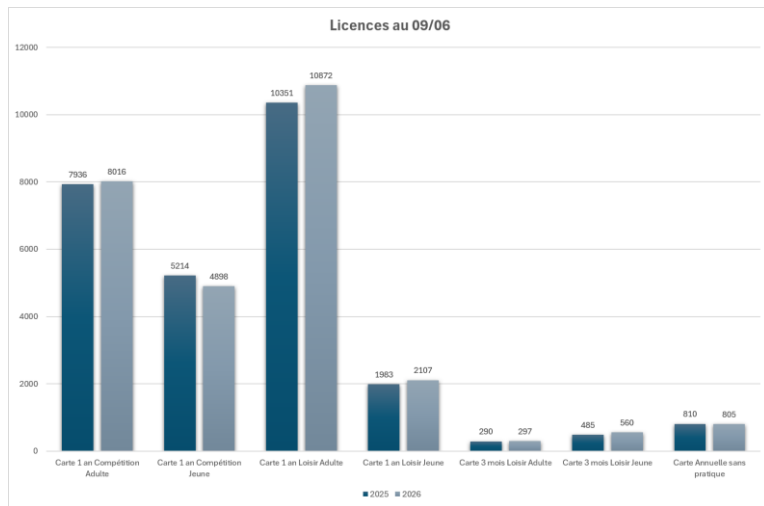
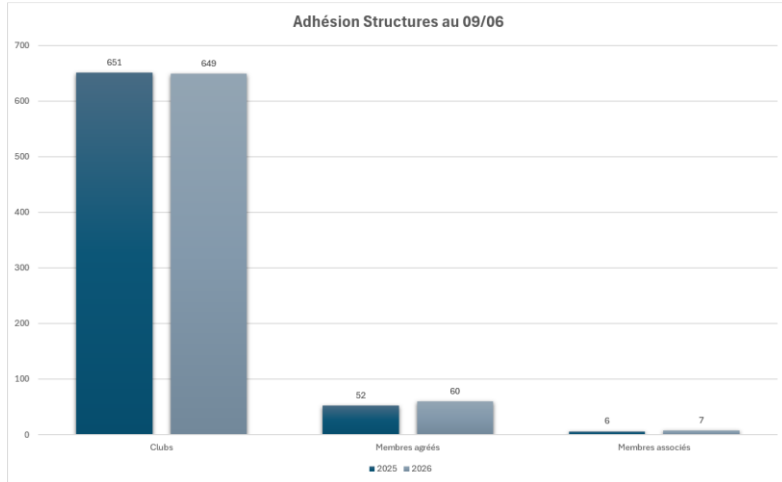
Membres Excusés : Marie LANFRANCHI, Germinal PEIRO (Vice-président), Mathurin MADORE et Pauline FRESLON (Représentants des athlètes) et Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration).

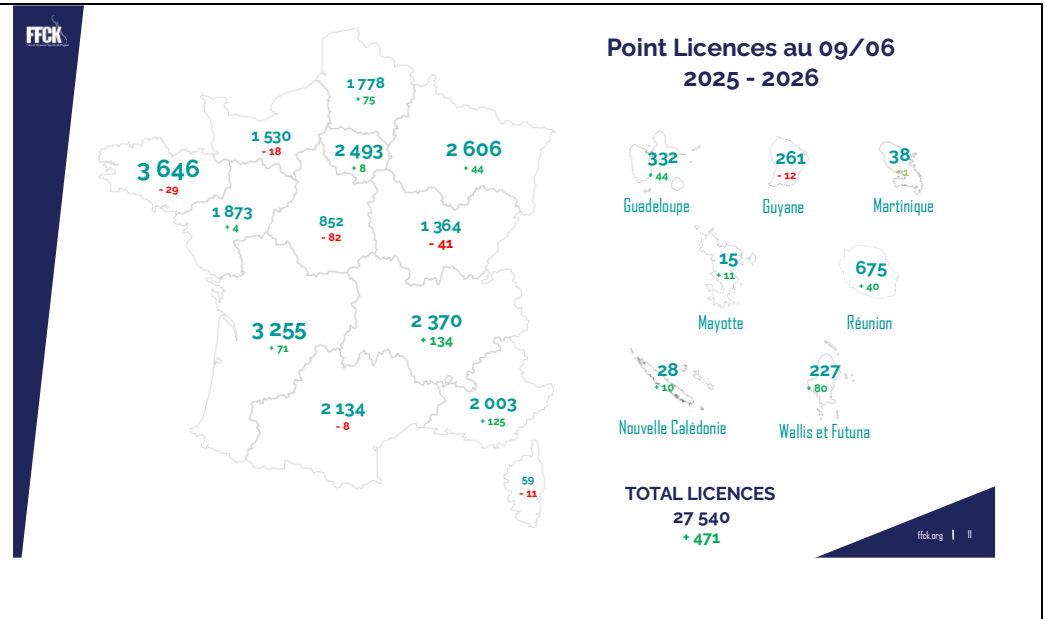
Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

Début à 18h30

INFORMATIONS GENERALES	
1. Agenda / Calendrier	<p>Le Président ouvre la réunion.</p> <p>Il fait un point sur les prochaines réunions institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comex : Mardi 16 juin • Conseil des Territoires : Vendredi 19 juin • CA en présentiel : Samedi 20 juin • Comex : Mardi 07 juillet • AG Refonte tarifs licences : Entre le mercredi 08 et le vendredi 10 juillet • Comex : Vendredi 10 juillet 13h • Comex : Vendredi 04 septembre • CA : Samedi 05 ou Dimanche 06 septembre • Conseil des Territoires : Samedi 21 novembre • Plénières : Dimanche 22 novembre • Comex : Semaine du 07 octobre • Comex : Semaine du 16 novembre • Comex : Semaine du 14 décembre <p>Il informe avoir eu des bons retours du courrier adressé aux clubs concernant les licences.</p>
2. Statistiques Adhésion et licences	<p>La Secrétaire générale présente les statistiques licences et adhésions au 09 juin 2026 :</p>







3. Demande d'adhésion

a. Esparron de Verdon Canoe Kayak Paddle (EVCK)

Esparron de Verdon Canoe Kayak Paddle (EVCK) est une association loi 1901 fondée en mars 2025.

Elle est implantée sur la commune d'Esparron-de-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence), territoire caractérisé par une forte activité touristique et nautique autour du lac d'Esparron et des basses gorges du Verdon.

L'association est présidée par Monsieur Sylvain Berne, actuel secrétaire général du CDCK 04 et dirigeant de la structure Verdon Canoë Paddle, agréée à la FFCK depuis 2024.

L'association a pour objet d'assurer la promotion, l'enseignement et l'organisation des activités nautiques dans tous les milieux aquatiques (SUP, canoë kayak), de favoriser l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives et d'inscrire ses pratiques dans le respect de l'environnement et dans une logique de développement et de structuration durable du territoire.

Motivation de la demande :

« Nous souhaitons développer l'activité associative de la pratique en organisant des événements et en accueillant un public scolaire. Notre structure commerciale est déjà labellisée FFCK (Verdon Canoe Paddle) ».

Avis CRCK : Avis favorable du CRCK.

La présidence du club sera assurée par Sylvain BERNE, actuel secrétaire générale du Comité Départemental du 04 et dirigeant de la structure agréée Verdon Canoë, membre actif et engagé au sein de la fédération. Le Comité régional donne un avis favorable à la demande d'affiliation du club Esparron de Verdon Canoë Kayak Paddle

Avis du service : Avis favorable. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.




	<p>Le Comité exécutif valide l'affiliation de l'association Esparron de Verdon Canoe Kayak Paddle (EVCK).</p>
<p>b. Mamandilo de Sinnamary (Guyane)</p>	<p>MAMANDILO DE SINNAMARY est une association loi 1901 fondée le 20 mai 2007. Elle est implantée sur le territoire de Sinnamary, commune littorale de Guyane caractérisée par un environnement naturel riche en milieux aquatiques (fleuve, estuaire, littoral) propice aux activités nautiques.</p> <p>Affiliée à la FFCK de 2015 à 2022, l'association a connu une période de mise en pause et souhaite aujourd'hui relancer ses activités nautiques à Sinnamary.</p> <p>L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë et du kayak et des disciplines associées, de contribuer à la protection de l'environnement et de proposer des prestations touristiques.</p> <p><u>Motivation de la demande :</u></p> <p>« Notre association a été affiliée pendant de nombreuses années à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie. Suite à une période de cessation d'activité, l'association a été mise en pause.</p> <p>Aujourd'hui, nous souhaitons relancer et développer l'activité de canoë-kayak sur la commune. Cette demande d'affiliation s'inscrit dans une volonté de structurer cette reprise, de garantir un encadrement sécurisé et conforme aux exigences fédérales, et de proposer une pratique de qualité aux adhérents. ».</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK.</p> <p>Le club reprend son activité après une période de sommeil d'environ 4 ans. Le président souhaite relancer une activité nautique sur la commune de Sinnamary et réaliser des actions auprès des scolaires afin de donner des vocations aux jeunes de la commune.</p> <p>Il souhaite aussi former ses licenciés afin qu'ils puissent intégrer les formations fédérales AMFPC et MFPC par la suite.</p> <p>Avis du service : Avis favorable. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.</p> <p>Le Comité exécutif valide l'affiliation de l'association Mamandilo de Sinnamary.</p>

DECISIONS	
<p>1. Présentation et validation stratégie billetterie des jeux de 2028</p>	<p>Le Directeur technique national rappelle le contexte et les niveaux différents dispositifs d'attribution des billets pour les Jeux olympiques et paralympiques 2028. Il présente le calendrier et les impacts potentiels en termes de trésorerie. Il rappelle que les billets achetés ne pourront pas être revendus. Il détaille le calendrier des épreuves</p> <p>Un premier tour des besoins doit donc être identifié.</p>



	<p>Le Trésorier est favorable à adopter une stratégie d'achats modérée, calquée sur les Jeux de Rio et Tokyo (avant COVID) dont la configuration se rapproche des Jeux de Los Angeles.</p> <p>Il est proposé que le Président et le Trésorier travaillent en collaboration avec le Directeur technique national pour élaborer une stratégie à proposer au Comité exécutif.</p> <p>La Directrice de l'administration générale signale qu'il serait opportun de réfléchir d'ores et déjà aux actions à mettre en place en France pendant les jeux et pour le retour des Jeux.</p>
<p>2. Comptes rendus Commissions</p>	<p>Les Projets de comptes suivants sont soumis à la validation du Comité exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le compte-rendu de la réunion de CNA Kayak polo du 28 avril 2026, - Le compte-rendu de la réunion de CNA Kayak polo du 1^{er} juin 2026, - Le compte-rendu de la réunion de CNA Slalom du 27 mai 2026. <p>Les comptes-rendus ne font l'objet d'aucune remarque.</p> <p>Le Comité exécutif valide les trois comptes-rendus présentés.</p>
<p>3. Convention et cahier des charges des événements Internationaux</p>	<p>Le cahier des charges pour l'organisation des événements internationaux et la convention d'organisation des événements internationaux avaient fait l'objet d'une première présentation lors de la précédente réunion du Comité exécutif par Pierre MARTENS.</p> <p>Clémence souhaite qu'on incite à la mixité sur les affiches de ces événements dans le cahier des charges et la convention.</p> <p>Ils sont soumis à la validation du Comité Exécutif.</p> <p>Le Comité exécutif valide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cahier des charges pour l'organisation des événements internationaux - La convention d'organisation des événements internationaux <p>Une réunion technique s'est également tenue en début de semaine afin d'identifier la charge sur les prochaines années des événements internationaux. Il a été demandé aux cadres de procéder à une démarche combinée de lobbying et de veille par rapport à la concurrence aux autres nations sur les candidatures internationales.</p> <p>Le Directeur technique national rappelle que notre stratégie événementielle doit intégrer les contraintes relatives à l'organisation des épreuves et les soutiens publics potentiellement associés.</p>
<p>4. Signature accord d'entreprise CSE</p>	<p>La Secrétaire générale rappelle que les travaux concernant les accords d'entreprise ont débuté il y a plus d'un an. Pour rappel, l'accord applicable date de 2008.</p> <p>Les travaux se sont déroulés dans un climat serein marqué par des échanges équilibrés.</p> <p>Le projet d'accord, soumis par l'ensemble des membres du Comité Economique et social, composés de représentants du personnel et de la Direction, est présenté aux membres du Comité exécutif notamment les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toiletage,



	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des usages en cours, - Modification des montants des primes annuelles, - Jours pour enfants malades. <p>Le Comité exécutif valide à l'unanimité le projet d'accord d'entreprise qui devra être signé par les représentants de la Direction et du personnel.</p>						
<p>5. Présence Comex Conférences PSF 2026</p>	<p>Il est rappelé qu'à chaque Conférence PSF, un membre du Comité exécutif et un membre de la DTN y sont représentés.</p>						
<p>6. Fonds d'aide à la création Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais</p>	<p>CANOE KAYAK AVENTURE PAYS VOIRONNAIS (038065) est un club affilié depuis le 8 janvier 2026. Il effectue une demande de fonds d'aide à la création, dont le montant sera déterminé par le Comité exécutif (plafonné à 1000 €) si celui-ci accède à la demande.</p> <p>Au 05/06/2026, le club a bien fourni son projet associatif, et a enregistré 19 licences 1 an (seuil des 15 licences 1 an atteint).</p> <div data-bbox="480 945 1402 1473" data-label="Figure">  <table border="1"> <caption>Saison 2026</caption> <thead> <tr> <th>Type de licence</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Carte 1 an Loisir</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Carte 1 an Compétition</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Au regard de ses adhérents, nous décomptons 21% de femmes et 79% d'hommes.</p> <p>Le CKAP est implanté sur le Pays Voironnais avec la ville centrale Voiron. Il est nouvellement présent pour dynamiser l'activité « pagaie ».</p> <p>La subvention permettra au CKAP de débiter son investissement, essentiellement du matériel de navigation afin de pouvoir accueillir de nouveaux adhérents.</p> <p><u>Objectifs prioritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une pratique sportive vers le kayak polo et le kayak en rivière (vers une activité kayak cross). • Le recrutement de jeunes adhérents • Le recrutement d'adhérents intéressés par des séances de pagaie Fit en bateau collectif. 	Type de licence	Nombre	Carte 1 an Loisir	11	Carte 1 an Compétition	8
Type de licence	Nombre						
Carte 1 an Loisir	11						
Carte 1 an Compétition	8						



Aide CRCK et CDCK

	CRCK	CDCK
Aide financière directe	500 €	500 €
Aide autre		
TOTAL	500 €	500 €

AVIS CDCK et CRCK : Avis favorable.

Une très belle dynamique dans la création de ce nouveau club FFCK, avec des objectifs de développement très bien structurés mais un manque de moyens matériel notable.

Il est important d'obtenir l'aide à la création de la FFCK car elle permettra au CKAP d'acquérir prioritairement du matériel de navigation.

Avis du service : Avis favorable.

Le Comité exécutif valide l'attribution d'une aide de 1 000 € à l'association Canoë Kayak Aventure Pays Voironnais.

7. Fonds d'aide au développement
a. Saint Vit
b. CDCK 56

• **Demande de fond d'aide au développement Saint Vit**

Il est attendu du COMEX à la suite de la présentation du dossier réalisée par Tom BAR de statuer sur la demande de fond d'aide au développement de la structure St VIT CK.

Le dossier après son passage en COMEX devra ensuite passer par un vote du conseil d'administration conformément au règlement des fonds d'aide au développement.

DOSSIER DE DEMANDE – FONDS D'AIDE

I. PRÉSENTATION DU CLUB

Le Saint-Vit Canoë-kayak est un club affilié à la FFCK.

Le projet sportif 2025-2027 du club repose sur les axes suivants :

- Développement de la pratique compétitive chez les jeunes
- Développement de la pratique loisir chez les adultes
- Renforcement de la féminisation de la pratique, notamment à travers les activités en dragon boat

Le club développe ses activités sur le territoire de Saint-Vit et des communes rurales environnantes, représentant un bassin de population d'environ 12 000 habitants.

Le SVCK s'appuie sur :

- Une quinzaine de bénévoles actifs
- L'intervention ponctuelle de l'éducateur sportif municipal

Le club organise également différentes actions sportives et de loisirs participant à son développement et à celui des sports de pagaie sur son territoire.



II. LE PROJET

Le projet présenté par le Saint-Vit canoë-kayak concerne l'acquisition d'un dragon boat DB10 ainsi que les équipements associés.

L'investissement comprend :

- Un dragon boat DB10
- 10 pagaies
- 10 gilets d'aide à la flottabilité

Montant total du projet : 10 532€

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement du club, notamment :

- Le développement de la pratique loisir adulte
- Le développement de la féminisation de la pratique
- Le renforcement des activités en dragon boat

Le projet sportif 2025-2027 précise que le développement d'un groupe de pratiquantes a fait émerger le besoin de disposer d'un dragon boat plus adapté à la pratique proposée par le club.

Le projet vise également à accompagner le développement des activités sportives et de loisirs portées par la structure.

III. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE

L'analyse des comptes de résultats transmis par le Saint-Vit canoë-kayak fait apparaître les éléments suivants :

- Résultat excédentaire de 9 494€ sur l'exercice 2022
- Résultat déficitaire de 1 108€ sur l'exercice 2023
- Retour à un résultat excédentaire de 680€ sur l'exercice 2024
- Produits de l'exercice 2024 : 36 839€
- Augmentation de 50% des effectifs du club constatée en 2024.

Le rapport moral présenté lors de l'Assemblée Générale 2024 indique que la baisse des recettes liées aux animations estivales s'explique notamment par des conditions météorologiques défavorables, un contexte économique moins favorable ainsi qu'une communication tardive. Cette situation a notamment entraîné une diminution de la fréquentation des animations et du nombre de stages organisés.

Malgré ce contexte, le club a poursuivi son développement avec une augmentation significative de ses effectifs, le renforcement des activités dragon boat et la poursuite de ses actions auprès des jeunes.

L'analyse des trois derniers exercices met en évidence une situation financière globalement équilibrée. Après un exercice déficitaire en 2023, le club a retrouvé un résultat positif en 2024 tout en poursuivant le développement de ses activités.



IV. PLAN DE FINANCEMENT DU DRAGON BOAT

- Coût total du projet : 10 530€
- Participation de la ligue contre le cancer : 1 900€
- Participation du crédit mutuel : 1 000€
- Participation du Saint-Vit canoë-kayak sur fonds propres : 2 630€
- Fond d'aide au développement FFCK : 5 000€

Le plan de financement présenté apparaît équilibré. Le club mobilise ses fonds propres ainsi que plusieurs partenaires financiers pour mener à bien son projet. Le montant sollicité au titre du fonds d'aide au développement représente moins de 50% du coût total de l'investissement, conformément au règlement du dispositif.

V. AVIS DU SERVICE

Après analyse des documents financiers, administratifs et du projet sportif transmis par le Saint-Vit canoë-kayak, le service accompagnement considère que la situation financière de la structure est compatible avec le remboursement du prêt sollicité au titre du fond d'aide au développement.

Le club présente une situation financière globalement équilibrée sur les trois derniers exercices, avec un retour à un résultat excédentaire en 2024 après un exercice déficitaire en 2023. Le développement du nombre de licenciés, l'augmentation des effectifs constatée en 2024 ainsi que le maintien du soutien des partenaires institutionnels et privés constituent des éléments favorables à la pérennité de la structure.

Le projet présenté s'inscrit dans la stratégie de développement du club, notamment à travers le renforcement des activités dragon boat et la poursuite des actions de féminisation de la pratique. L'acquisition d'un dragon boat et des équipements associés permettra d'accompagner l'évolution de activités déjà engagées par le club.

Le plan de financement présenté apparaît équilibré grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires financiers ainsi qu'à une participation du club sur ses fonds propres. Le montant sollicité auprès du fond d'aide au développement représente moins de 50% du coût total du projet conformément au règlement du dispositif.

Le service attire néanmoins l'attention sur le fait que la mention de la demande de prêt lors de l'Assemblée Générale de la structure, prévue à l'article 3.1 du règlement du fond d'aide au développement, n'a pas été identifiée dans les PV transmis au dossier. La demande a toutefois fait l'objet d'une validation par le bureau lors de sa réunion du 17 novembre 2025.

Au regard des éléments transmis, le service accompagnement émet un avis favorable à l'attribution du prêt sollicité.

Le Comité exécutif valide la proposition d'attribution d'une aide du fonds de développement d'un montant de 5 000 € à l'association Saint VIT pour approbation du Conseil d'administration.

- **Demande de fond d'aide au développement CDCK56**

Il est attendu du COMEX à la suite de la présentation du dossier réalisée par Patrick LEFOULON de statuer sur la demande de fond d'aide au développement du Comité Départemental de Canoë-kayak du MORBIHAN.

Le dossier après son passage en COMEX devra ensuite passer par un vote du conseil d'administration conformément au règlement des fonds d'aide au développement.

DOSSIER DE DEMANDE – FONDS D'AIDE

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Comité Départemental de Canoe-kayak du Morbihan assure le développement et la coordination des activités de canoë-kayak sur le territoire morbihannais.

Ses missions principales concernent :

- L'accompagnement des clubs affiliés
- L'organisation des stages et regroupements sportifs
- La formation des cadres
- La coordination des actions départementales en lien avec les partenaires institutionnels

Le comité s'appuie sur une équipe salariée et bénévole permettant la mise en œuvre de ses actions sportives et de développement sur l'ensemble du département.

II. LE PROJET

Le projet présenté concerne l'acquisition d'un véhicule d'occasion destiné au remplacement du véhicule actuellement utilisé par le comité.

L'investissement porte sur l'acquisition d'un Renault Trafic L2 dCi 150 ainsi que les équipements associés nécessaires à son utilisation répond à un besoin de renouvellement du parc roulant du comité, l'un des véhicules actuellement utilisés étant devenu vieillissant.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Assurer le transport des pratiquants dans des conditions optimales de sécurité
- Faciliter l'organisation des stages, formations et regroupements
- Soutenir les actions de développement portées par le comité
- Maintenir un outil logistique indispensable au fonctionnement de la structure.

Le coût total du projet s'élève à 31 483.76€ TTC

III. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE

L'analyse des comptes de résultats transmis par le CDCK56 fait apparaître les éléments suivants :

- Résultat déficitaire de 3 779€ sur l'exercice 2023



- Résultat déficitaire de 14 423€ sur l'exercice 2024
- Résultat déficitaire de 4 239€ sur l'exercice 2025
- Produit d'exploitation de 76 187€ sur l'exercice 2025
- Amélioration significative du résultat entre 2024 et 2025
- Constitution puis mobilisation d'une provision dédiée à l'acquisition du véhicule
- Maintien d'un niveau de charges important, notamment au titre des dépenses de ressources humaines nécessaires à la conduite des missions du comité.
- Poursuite des activités départementales et maintien du soutien des partenaires institutionnels

Au regard des éléments transmis, la situation financière du comité nécessite une vigilance particulière. Toutefois, l'exercice 2025 fait apparaître une amélioration sensible de la situation financière par rapport à l'exercice précédent. L'analyse met également en évidence l'anticipation de l'investissement par la structure à travers la constitution d'une provision spécifique destinée à l'acquisition du véhicule.

Par ailleurs, Le CDCK 56, provisionne chaque année des crédits dédiés aux charges liées aux ressources humaines, à la provision pour un nouveau véhicule, au renouvellement de son parc à bateaux, à l'organisation de manifestation.

IV. **PLAN DE FINANCEMENT DU CAMION**

Coût total du projet : 31 483,76 €

- Subvention du département du Morbihan : 12 500€ (accordée, accusé de réception le 12/03/2026)
- Fonds d'aide au développement FFCK : 10 000 €
- Fonds d'aide au développement du comité régional Bretagne canoë-kayak : 5 000 €
- Participation du CDCK56 sur fonds propres : 3 983,76 €

V. **AVIS DU SERVICE**

Après analyse des documents financiers et administratifs transmis par le comité départemental de canoë-kayak du Morbihan, le service accompagnement constate que la structure a enregistré des résultats déficitaires sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Toutefois, l'exercice 2025 fait apparaître une amélioration significative par rapport à l'exercice précédent ainsi qu'une financière du projet à travers la constitution d'une provision dédiée à l'acquisition du véhicule.

Le projet présenté concerne l'acquisition d'un minibus pour un montant total de 31 483,76€. Cet investissement bénéficie d'un soutien financier important du département du Morbihan et du comité régional Bretagne canoë-kayak, permettant de sécuriser son plan de financement.

Le montant sollicité au titre du fonds d'aide au développement FFCK s'élève à 10 000€, avec un remboursement prévu sur trois échéances annuelles. Malgré les résultats déficitaires constatés sur



	<p>Les deux derniers exercices, le niveau d'activité du comité et le soutien de ses partenaires institutionnels permettent d'envisager la capacité de la structure à honorer ses engagements de remboursement vis à vis de la FFCK et du CRCK BRETAGNE.</p> <p>Le CDCK56, n'a pas eu dans le cadre de ce plan de financement à contracter un autre emprunt auprès d'un établissement bancaire.</p> <p>Le service accompagnement recommande néanmoins au comité de poursuivre les actions engagées visant à rétablir durablement son équilibre financier et à consolider ses ressources propres.</p> <p>Le Comité exécutif valide la proposition d'attribution d'une aide du fonds de développement d'un montant de 10 000 € au CDCK 56 pour approbation du Conseil d'administration.</p>
<p>8. Avance sur Trésorerie CRCK Centre Val de Loire</p>	<p>Par courriel du 28 avril 2026, Jérémy DEMALINE, Président du CRCK Centre Val de Loire, a sollicité une avance de trésorerie afin de faire face à quelques difficultés financières dans l'attente du versement de subventions.</p> <p>Pour rappel, une telle aide avait été déjà validée par le Comité exécutif en 2025 mais finalement n'avait pas été utilisée par le Comité régional.</p> <p>Lors de sa réunion du 7 mai 2026, le Comité exécutif a demandé à avoir plus de précisions sur la demande du comité régional à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant de l'aide demandée, • La liste des subventions en attente, • Le délai de remboursement est des échéances souhaitées. <p>Par courriel du 4 juin 2026, le président du CCK a communiqué les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions attendues <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide à l'emploi : 6 000€ ○ PSF 2026 : 8 379€ en fonction de la validation des dossiers ○ PPF Pôle d'accession territoriale : 10 000€ en fonction de la validation • Montant demandé : 20 000 € • Délai de remboursement : 2 ans <p>Analyse et recommandation du service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est à noter que le CRCK Centre Val de Loire fait l'objet de difficultés de trésorerie récurrentes. ○ En outre, il était à noter que ce comité a fait aussi l'objet d'un changement de gouvernance puisque son ancien président, Jean-Marie COTTA a démissionné au premier trimestre 2026. Jérémy DEMALINE a donc accepté de reprendre la présidence du comité.



	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition : <ul style="list-style-type: none"> ○ Il est proposé au Comité exécutif de valider une avance de trésorerie d'un montant de 10 000 € étant donné que le versement potentiel d'une subvention relative au programme acceptation territoriale est en cours d'instruction. ○ Remboursement au 31/12/2026 afin d'éviter de le mettre à nouveau en difficulté sur l'année 2027. ○ Signature d'une convention d'avance de trésorerie signée à cet effet. <p>Le Comité exécutif valide le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 10 000 euros à rembourser au 31/12/2026 au CRCK Ventre Val de Loire.</p>
<p>9. Validation du choix de la plateforme de formation à distance</p>	<p>La Directrice technique nationale adjointe présente le projet de plateforme de formation à distance.</p> <p>La Fédération Française de Canoë-Kayak souhaite se doter d'un outil de formation à distance (FOAD) afin de moderniser et structurer son offre de formation fédérale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de rendre les formations plus accessibles aux formateurs, coordonnateurs et stagiaires répartis sur l'ensemble du territoire mais également de mettre en place les formations à destination des dirigeants.</p> <p>Un groupe de travail a été constitué pour évaluer les solutions disponibles sur le marché. Ce groupe a rencontré et testé plusieurs éditeurs de plateformes pédagogiques au cours du premier trimestre 2026.</p> <p>Trois solutions ont été présentées et étudiées par le groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plateforme de l'INSEP (sportEEF) – établissement public sous tutelle du ministère des Sports. - APOLEARN – solution privée. - Le RNSPF porté par Dijon – écarté rapidement en raison d'une incompatibilité technique avec EXALTO, le système d'information fédéral actuel. <p>La troisième solution (RNSPF) a donc été exclue du processus d'évaluation approfondie, la compatibilité avec EXALTO étant un prérequis non négociable pour le groupe de travail.</p> <p>Les critères retenus pour l'analyse comparative ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêts pédagogiques et niveau d'autonomie offert aux formateurs et coordonnateurs. - Compatibilité et interaction avec les outils existants de la FFCK et des outils de la formation (EXALTO, DENDREO). - Coût global (abonnement, mise en route, outils connexes). - Accompagnement à la prise en main et qualité du support. - Nature de l'entité (public/privé) et pérennité de la solution.



Critère	INSEP (sportEEF)	APOLEARN
Pédagogie & IA	Outil IA externe (Autrice) – très performant, en évolution continue	Plusieurs assistants IA intégrés à la plateforme – pas d'import nécessaire
Autonomie formateurs	Limitée – un chef de projet FFCK dédié est indispensable	Plus importante – les formateurs intègrent eux-mêmes les contenus Mais nécessité d'avoir une RH pilote
Compatibilité SI	API EXALTO en cours de réalisation – lien DENDREO absent, nécessite e-Parcours	API EXALTO et DENDREO opérationnelles, intégration incluse dans l'onboarding
Coût estimé (annuel)	~11 587 € (LMS 4 787 € + e-Parcours 6 000 € + Autrice 800 €)	Dès ~13 300 €/an (option active) ou ~10 500 € (option jetons) + DENDREO 5 500 €
Nature	Établissement public sous tutelle ministérielle	Société privée

Le groupe de travail préconise de contractualiser avec la plateforme de l'INSEP (sportEEF).

Cette recommandation repose sur trois arguments principaux :

- Un accompagnement à la prise en main simple et disponible, assuré par les équipes de l'INSEP dans le cadre du service aux fédérations ;
- Un coût global maîtrisé, inférieur aux scénarios APOLEARN, pour un périmètre fonctionnel adapté aux besoins de la FFCK ;
- Le caractère d'établissement public de l'INSEP, offrant des garanties de pérennité, de conformité réglementaire et d'alignement avec les politiques sportives nationales.

Le Comité exécutif valide le choix de la plateforme proposée par l'INSEP.

NB : Babak AMIR TAHMASSEB n'a pris part audit vote ayant quitté la réunion quand ce point a été abordé.

10. Validation du CR de la CNPVSS et validation des modifications des membres

Le projet de compte-rendu de la Commission nationale de Prévention des Violences sexuelles et sexistes du 20 mai 2026 est soumis à la validation du Comité exécutif.

Il est également proposé au Comité exécutif :

- La validation de la démission de la CNPVSS d'Angie LEROUX pour raison personnelle en lien avec ses projets professionnels.
- Proposition de validation d'admission dans la CNPVSS d'Angela BONNAUD comme personne ressource.
 - o Lors de la réunion du 20 mai Angéla BONNAUD a pu se présenter à l'ensemble des membres présents qui ont validé sa candidature en attendant la validation officielle du Comex.

Le Comité exécutif valide à l'unanimité le compte-rendu de la Commission nationale de Prévention des Violences sexuelles et sexistes du 20 mai 2026.



SUJETS A DEVELOPPER

<p>1. Suites Assemblée générale du 11 avril 2026</p>	<p>Suite au rejet, dans un premier temps, du budget prévisionnel 2026 lors de l'AG de la FFCK du 11 avril 2026, le Trésorier fédéral Patrick Lefoulon a annoncé publiquement à la tribune "Je prends acte de ce vote et je propose donc ma démission au Président fédéral".</p> <p>Le Président de la FFCK informe le Comité exécutif qu'il n'a pas accepté ladite démission.</p> <p>Le Comité exécutif prend acte de la décision du Président de ne pas accepter la démission proposée et que dans ces conditions le Trésorier accepte de conserver son poste.</p>
<p>2. Procédure de conciliation relative à l'approbation du Budget prévisionnel</p>	<p>Le Président fait un point sur la procédure de conciliation relative à l'approbation du budget prévisionnel.</p> <p>Par courriel du 29 avril 2026, la FFCK a été notifiée de la saisine de la Conférence des conciliateurs d'une demande relative à la seconde délibération du budget prévisionnel intervenue lors de l'assemblée générale du 11 avril 2026.</p> <p>La requête est portée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHAVRIER Didier, Membre du Conseil d'Administration, - CAILLEBOTTE Philippe, Délégué à l'Assemblée Générale représentant le Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes, - DEMALINE Jérémie, Président du Comité Régional Centre-Val de Loire - LECAUDÉ Yves, Délégué à l'Assemblée Générale représentant le Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes, - BONIN Daniel, Course en ligne, - COTTA Jean-Marie, Délégué représentant le Comité Régional Centre-Val de Loire, - DUVAL DEPLANNE Marie, Délégué représentant le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine. <p>L'audience s'est déroulée le 13 mai 2026 en présence de Pascal BONNETAIN, Président de la FFCK, Patrick LEFOULON, Trésorier de la FFCK, Jean-Luc RIGAUT, Vice-président de la FFCK et Georges LE PALLEC, Président du Conseil d'administration de la FFCK, pour représenter la FFCK.</p> <p>Par courriel du 27 avril 2026, la Conférence des conciliateurs a transmis la proposition de conciliation. Celle-ci indique :</p> <p><i>En conséquence des éléments ci-dessus retenus, le conciliateur propose aux associations PAGAIE ORLÉANS MÉTROPOLÉ, CANOË CLUB DE TOURS, CLUB LOISIRS EAUX LIBRES BEUGENCY et CLERMONT COMMUNAUTÉ CANOË KAYAK de s'en tenir à la délibération du 11 avril 2026 par laquelle l'assemblée générale ordinaire de la Fédération française de canoë-kayak a approuvé le budget prévisionnel 2026 de cette fédération.</i></p> <p>Didier CHAVRIER a depuis écrit afin de demander la communication de la proposition de conciliation à l'ensemble des structures. Le Président a confirmé que ce point serait abordé lors des prochaines réunions institutionnelles (Conseil des territoires et Conseil d'administration).</p>



<p>3. Comité d'éthique - examen des avis</p>	<p>Les membres du Comité exécutif ont été destinataires des avis du Comité d'éthique et de déontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis du Comité d'éthique et de déontologie - Contrôle d'honorabilité – périmètre de la Loi • Avis du Comité d'éthique et de déontologie – Dossier relatif à un signalement
<p>4. Comité d'éthique - information relative aux déclarations d'intérêt</p>	<p>Jacques THIOLAT, Président du Comité d'éthique et de déontologie, rappelle le renouvellement du Comité d'éthique et de déontologie. Dans ce cadre, celui-ci a produit ses premiers travaux.</p> <p>Concernant la déclaration d'intérêt, cette obligation est déjà connue des membres du Comité exécutif. Il souligne l'importance de la communication sur cette obligation. Il rappelle l'autonomie du Comité d'éthique et de déontologie sur la détermination de liste des personnes qui sont soumises à cette obligation au le contrôle afférent, en application du Code du sport. Le présent temps a pour objet de présenter pour information les travaux au Comité exécutif concernant à l'obligation de procéder à une déclaration d'intérêt.</p> <p>Par ailleurs, Le président du comité d'éthique et de déontologie signale que la Charte d'éthique et de déontologie a été élaborée il y a quelques années mais les évolutions intégrées par le CNOSF n'y ont pas encore été intégrées. L'objectif serait de débiter le travail sur ce point à la rentrée.</p> <p>Concernant la déclaration d'intérêt, il explique que les comités d'éthique des fédérations ont la main pour déterminer la liste des personnes soumises à l'obligation de déclaration d'intérêt. Il note que fin 2024, seules les moitiés des fédérations étaient à jour. Cela a permis d'interroger les fonctionnements des autres fédérations.</p> <p>Jacques THIOLAT a également demandé à intervenir lors du Conseil des territoires le 19 juin et le Conseil d'administration le 20 juin pour présenter les mêmes éléments.</p> <p>Par décision du Comité d'éthique et de déontologie, sont soumis à l'obligation de procéder une déclaration d'intérêt les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres des instances dirigeantes fédérales. - Les présidents de CRCK. - Les membres des commissions statutaires prévues au Code du sport, à savoir la Commission de surveillance électorale, les commissions disciplinaires et le Comité d'éthique et de déontologie. - Le DTN et la DAG. <p>Il est proposé de communiquer cette liste en précisant la possibilité d'élargir ce périmètre en cas de besoin et de rajouter des personnes qui s'interrogeraient sur les relations qu'ils auraient et qui pourraient solliciter le Comité d'éthique et de déontologie.</p> <p>Le conflit d'intérêt n'est pas un délit puisque la personne a la possibilité de se déporter. C'est la prise illégale d'intérêt qui en est un.</p> <p>Le Président de la FFCK rappelle qu'il s'agit de la déclaration relative aux Dirigeants sportifs.</p>



	<p>Le Président de la FFCK souhaite que soit prévu un accompagnement pour les personnes soumises à cette obligation.</p> <p>Le Président du Comité d'éthique et de déontologie informe qu'un espace dédié va être établi sur le site Internet de la FFCK.</p> <p>Il est proposé que l'information soit adressée aux personnes par un courrier co-signé par le Président de la FFCK et le Président du Comité d'éthique.</p>
5. Conseil des territoires	Jean-Luc RIGAUT confirme l'envoi de l'ordre du jour de la réunion du Conseil des territoires dans les prochains jours.
6. Conseil d'administration	Pour rappel, le Conseil d'administration se réunira le 20 juin prochain.
7. AG 08 au 10 juillet 2026	<p>Le Président fait un point sur l'avancement des travaux de concertation pilotés par un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration et de techniciens. Trois réunions ont été tenues afin d'échanger sur l'augmentation des tarifs des licences.</p> <p>Pour rappel, la convocation et l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaire, ont été adressés le 5 juin dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point d'avancement sur la concertation pour l'évolution des titres, • Vote sur les éventuelles dispositions intermédiaires concernant la simplification des titres, • Vote des tarifications 2027. <p>Elle se tiendra en distanciel le 8 juillet 2026 à partir 18 heures. Le scrutin débutera le mercredi 8 juillet 2026 à 20 heures et sera arrêté le vendredi 10 juillet 2026 à 10 heures. Les résultats du scrutin seront communiqués par visio-conférence le vendredi 10 juillet 2026 à 12 heures.</p> <p>Concernant la publication du compte-rendu de l'assemblée générale, il est rappelé que celui-ci est traditionnellement rédigé dans les mois qui suivent sa tenue et envoyé aux représentants l'année suivante pour son approbation.</p>
8. Rappel validations CR commissions	<p>La Secrétaire générale rappelle la procédure de validation des comptes-rendus des commissions nationales d'activités et transversales, conformément aux informations adressées le 22 et 27 février 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissions nationales d'activités <ul style="list-style-type: none"> ○ La commission nationale d'activité adresse son projet de compte rendu au service Animation Sportive – Laurent BROSSAT ○ Le service procède à une relecture, puis transmet le projet au membre référent du Comité Exécutif de la commission ainsi qu'au DTN, avec copie à la Secrétaire Générale et au Vice-Président en charge des commissions sportives ; ○ Une fois validé par le membre référent du Comité Exécutif, le compte-rendu est adressé à Elsa MOLMY pour inscription à l'ordre du jour du Comité Exécutif ;



	<ul style="list-style-type: none"> ○ À l'issue de la validation par le Comité Exécutif, le service Animation Sportive transmet le compte rendu validé à la commission et en assure la publication sur le site fédéral. - Commissions nationales transversales <ul style="list-style-type: none"> ○ La commission nationale d'activité adresse son projet de compte rendu au service concerné : <ul style="list-style-type: none"> ● Enseignement Formation : Eric LE LEUCH ● ESIND : Dominique MASSICOT ● Comité Pagaie Santé et Commission Prévention des VSS : Benjamin LOUCHE ● Commission Loisir : Sébastien TESTER ● Commission Médicale : Patrick LEFOULON ○ Le service procède à une relecture, puis transmet le projet au membre référent du Comité Exécutif de la commission ainsi qu'au DTN, avec copie à la Secrétaire Générale ; ○ Une fois validé par le membre référent du Comité Exécutif, le compte-rendu est adressé à Elsa MOLMY pour inscription à l'ordre du jour du Comité Exécutif ; ○ À l'issue de la validation par le Comité Exécutif, le service concerné transmet le compte rendu validé à la commission et en assure la publication sur le site fédéral.
<p>9. Points divers</p>	<p>Aucun autre point n'est soulevé.</p>

Fin de la réunion à 20h45

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral

